

## Le Président de l'Université de Bourgogne,

- Vu le Code de l'Éducation notamment l'article L. 712-2
- Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics
- Vu les statuts de l'Université de Bourgogne
- Vu la délégation de signature accordée à M. Emmanuel FARA pour la gestion de l'UMR CNRS 6282 – Biogéosciences le 20 janvier 2017, à M. Philippe LEMANCEAU pour la gestion de l'UMR Agroécologie/INRA n° 1347 le 17 juillet 2017 et à Mme Sabine LEFEBVRE pour la gestion de l'UMR CNRS-uB 6298-ARTÉHIS le 20 janvier 2017
- Vu la nomination de Mme Martine CLERGET dans les fonctions de Responsable Administrative de l'UFR des Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement à compter du 14 janvier 2013
- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 4 mars 2016 portant élection de M. Alain BONNIN dans les fonctions de Président de l'université de Bourgogne
- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 19 octobre 2016 relative à l'organisation budgétaire en mode GBCP (Gestion budgétaire et comptable public)
- Vu l'élection en date du 8 janvier 2019 de Monsieur Bruno FAIVRE en qualité de Directeur de l'UFR des Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement pour un mandat de 5 ans à compter du 15 janvier 2019
- Vu l'élection des directeurs adjoints de l'UFR des Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement par le conseil d'UFR réuni le 18 janvier 2019

– ARRETE –

### Article 1

Délégation de signature est accordée à Monsieur Bruno FAIVRE, Directeur de l'UFR des Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement, pour la gestion administrative de l'UFR des Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement, à l'exception de l'UMR CNRS 6282 (Biogéosciences), de l'UMR-A-1347 (Agroécologie) et de l'UMR 6298 ((ARTÉHIS) et à l'exception des contrats et conventions. Toutefois, délégation de signature lui est accordée pour les conventions de stage des étudiants, pour les marchés passés en procédure adaptée ou en procédure librement définie par le pouvoir adjudicateur d'un montant inférieur à 25 000 € HT par ensemble homogène, ainsi que pour les conventions de mise à disposition de locaux à titre gracieux et onéreux autres que ceux concernant l'UMR 6282 (Biogéosciences), l'UMR-A-1347 (Agroécologie) et l'UMR 6298 (ARTÉHIS).

### Article 2

Délégation de signature est accordée à Monsieur Bruno FAIVRE pour l'exécution du budget propre de l'UFR des Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement sur l'ensemble des services opérationnels qui lui sont rattachés. Cette délégation est accordée pour les engagements financiers inférieurs ou égaux à 15 000 € HT, à l'exception des services opérationnels concernant les trois UMR citées ci-dessus.

### Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement du délégataire principal, délégation de signature est accordée pour les matières énumérées aux articles 1 et 2, à :

- Monsieur David WENDEHENNE, Directeur-Adjoint de l'UFR des Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement,
- Monsieur Pierre PELLENARD, Directeur-Adjoint de l'UFR des Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement,
- Madame Martine CLERGET, Responsable Administrative de l'UFR des Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement.



#### **Article 4**

La perte des fonctions pour lesquelles la délégation a été attribuée met fin à la délégation dont bénéficiait l'intéressé. Les autres délégataires en conservent le bénéfice. Les dispositions du présent arrêté prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du délégant. Elles abrogent et remplacent tout acte précédent ayant le même objet.

#### **Article 5**

Les bénéficiaires de la présente délégation ne peuvent subdéléguer leur signature.

#### **Article 6**

Le Directeur Général des Services de l'Université de Bourgogne et la Responsable Administrative de l'UFR des Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur le site internet de l'université et transmis à la Rectrice, Chancelière de l'Université.

**Dijon, le 18 janvier 2019**

**Le Président de l'Université de Bourgogne,**

**Alain BONNIN**



#### **Copies :**

*M. Bruno FAIVRE – Directeur de l'UFR des Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement (SVTE)*  
*M. David WENDEHENNE – Directeur Adjoint de l'UFR des Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement*  
*M. Pierre PELLENARD – Directeur Adjoint de l'UFR des Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement*  
*Mme Martine CLERGET – Responsable Administrative de l'UFR SVTE*  
*Mme Sabine LEFEBVRE – Directrice de l'UMR CNRS uB 6298 - ARTéHIS*  
*M. Emmanuel FARA – Directeur de l'UMR CNRS 6282 - Biogéosciences*  
*M. Philippe LEMANCEAU – Directeur de l'UMR-A-1347 Agroécologie*  
*Pôle des affaires juridiques et institutionnelles (PAJI)*  
*Pôle RH (SPE / BIATSS)*  
*Agence comptable / Pôle Finances*  
*Rectorat*  
*Publication sur le site internet de l'université de Bourgogne*